

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 SEPTEMBRE 2007**

ETAIENT PRESENTS :

MM. Dominique NAGY et Eric WARLOUZET représentant la commune de LES AGEUX
Mme Marinette CAROLE et M. Daniel MERCIER représentant la commune de BAZICOURT
M. Christian DE LUPPE représentant la commune de BEAUREPAIRE
Mme Kristine FOYART et M. Jacques PERRAS représentant la commune de BRENOUILLE
MM. Marc TEINTURIER et Philippe BERTHE représentant la commune de CINQUEUX
MM. Alain COULLARE et Bernard CORLAY représentant la commune de MONCEAUX
Mme Annie CRAPPIER, MM. Pierre RENAUD et Daniel BARBILLON représentant la commune de PONTPOINT
MM. Antoine AUBREE, Bruno VERMEULEN représentant la commune de PONT STE MAXENCE
M. Gérard BIDAULT représentant la commune de RIEUX
M. Gabriel BRUCHET représentant la commune de ROBERVAL
MM. François MORENC (suppléant de M. Régis CHARLES) et Jean-Marie ROBERT représentant la commune de SACY LE PETIT
M. Michel COLETTE (suppléant de M. Philippe DUCROCQ) représentant la commune de ST MARTIN LONGUEAU
MM. Gilbert GOSSELIN, Jean-Claude HRMO et Robert LAHAYE représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE

ABSENTS EXCUSES :

M. Christian GRESSIER (ANGICOURT)
M. Philippe FROIDEVAL (BEAUREPAIRE)
Mmes Muriel MITONNEAU, Fabienne RAYNAUD, MM. Jean STENECK et Philippe ZANGHELLINI (PONT SAINTE MAXENCE)
Mme Gisèle DOUBLET (RHUIS)
Mme Marie COLLET et M. Marcel LOPACINSKI (SACY LE GRAND)
M. Régis CHARLES (SACY LE PETIT)
MM. Philippe DUCROCQ et Francis MIANNAY (SAINT MARTIN LONGUEAU)

ABSENTS :

M. Jean-Marc DELHOMMEAU (ANGICOURT)
Mme Jeanine PICQUE (BRENOUILLE)
Mmes Jacqueline BRUTE DE REMUR et Anne Marie SEIGNEURGENS (PONT SAINTE MAXENCE)
M. Georges KARAYAN (RHUIS)
Mme Denise SCHROBILTGEN (RIEUX)
M. Raynal DEGROS (ROBERVAL)
Mme Claudine LAULAGNET (VERNEUIL EN HALATTE)

AVAIE DONNE POUVOIR :

M. Philippe ZANGHELLINI à M. Bruno VERMEULEN

ASSISTAIENT EGALEMENT :

M. Christophe LAMY, Directeur Général des Services
Mme Danièle DINGREVILLE
M. Frédéric MAZEREEL
Mme Sophie THOMAS

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Marc TEINTURIER (CINQUEUX)



Avant d'ouvrir la séance Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Attribution du marché relatif à l'entretien des routes de certaines collectivités à travers le Groupement de Commandes

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre la séance et indique que cette réunion est essentiellement consacrée au débat autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Cette concertation est une étape obligatoire dans la procédure d'élaboration de notre SCOT.

Monsieur le Président rappelle les différentes réunions organisées quant à la préparation de ce document.

I – P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur le Président donne lecture des différents axes soit :

- AXE 1 : le développement économique
- AXE 2 : Habitat et Mixité Sociale
- AXE 3 : L'organisation aéroloaire du territoire
- AXE 4 : le cadre de vie et les espaces naturels

Les réflexions suivantes sont apportées :

AXE 1 :

Zones d'activités existantes : la zone ALATA est indiquée mais pas celle de Verneuil (trouver une nomination)

RD 200 : Monsieur Corlay demande à préciser que cette route va connaître une évolution importante du trafic d'ici quelques temps et qu'elle deviendra alors une voie essentielle.

Gare de Pont Sainte Maxence : la gare est évoquée surtout dans le cadre de l'habitat mais pourquoi pas dans celui du développement économique en envisageant un développement à proximité.

Monsieur Bidault rappelle l'importance de préserver les pôles industriels existants.

Monsieur Lahaye indique qu'en page 3 du document, l'accessibilité ferroviaire est indiquée.

Monsieur Renaud indique que ce document donne les orientations générales mais qu'interviendra ensuite un document plus précis à savoir le D.O.G. (Document d'Orientations Générales).

Monsieur Nagy indique l'importance de développer des services à la population autour de ce secteur.

Monsieur Lahaye précise que pour la valorisation des espaces naturels par le développement d'activités extractives, celle-ci ne pourra se faire qu'après l'établissement d'une étude de faisabilité ainsi que par la prise en compte des contraintes environnementales et de la réhabilitation des sites.

AXE 2 :

Monsieur Renaud fait remarquer que 2000 logements sont prévus d'ici 10 ans alors que lors des travaux de préparation il avait été décidé 1700.

Monsieur Coullaré indique qu'il est difficile de prévoir car les élus nous pas toujours la maîtrise du développement et il est parfois impossible de s'y opposer.

Concernant l'objectif de densité urbaine de 15 à 17 logements par hectare, il est demandé de préciser que cette indication est une moyenne sur l'ensemble du territoire.

Monsieur Renaud souhaite voir apparaître le taux de croissance démographique retenu soit 0.9 %

AXE 3 :

Reprendre le 5^{ème} alinéa comme suit :

- « l'amélioration »
 - o de la liaison Nord Sud du Territoire en prévoyant un franchissement supplémentaire de l'Oise sur le territoire de la CCPOH et en donnant à la RD 1017 et la RD 200 un véritable rôle structurant pour le territoire du Scot et pour les territoires limitrophes
 - o De la liaison avec le RD 200
 - o Des réseaux secondaires transversaux

AXE 4 :

Remplacer les espaces forestiers de la forêt d'Halatte par les espaces forestiers en général (Bois de Villette, Marais de Sacy).

Les réflexions terminées, Monsieur le Président indique que la réunion de ce soir est une validation du PADD qui fixe les grandes orientations et qu'ensuite les travaux porteront sur le DOG qui apportera les déclinaisons. A l'issue du DOG, une nouvelle réunion publique sera organisée. La validation finale du SCOT est attendue pour février 2008.

II – Groupement de commandes : attribution du marché pour l’entretien des routes de certaines collectivités

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Coullaré.

Monsieur Coullaré indique que la consultation organisée par le Groupement de Commandes pour l’entretien des routes de certaines collectivités de la CCPOH a permis d’analyser 3 offres.

La Commission d’appel d’offres a retenu l’entreprise SCREG Nord Picardie pour un montant estimatif de 248 644,89 € HT.

Les offres d’Eiffage et Colas s’étant avérées moins bien classées.

Une dérogation pour lancer immédiatement les travaux a été obtenue du Conseil Général. Une réunion est organisée ce jeudi 20 septembre pour le démarrage des travaux qui devrait intervenir au plus tard le 15 octobre.

Monsieur Coullaré rappelle que chaque commune réglera directement les dépenses la concernant et sera responsable des travaux effectués sur son territoire.

Il est demandé à l’assemblée de valider le choix de retenir l’entreprise SCREG et d’autoriser le Président à signer tout document relatif à ce marché.

Adopté à l’unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d’Oise et d’Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l’arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d’Oise et d’Halatte,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°67/06 du 20 septembre 2006 acceptant la convention constitutive du groupement de commandes et désignant la CCPOH en qualité de coordonnateur de celui-ci,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux relatifs à l’entretien des routes de certaines collectivités,

Vu l’avis de la Commission d’Appel d’Offres du 10 septembre 2007,

Où l’exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de retenir l’entreprise suivante dans le cadre du marché de travaux d’entretien des routes par le Groupement de Commandes :

SCREG Nord Picardie – ZA La Vatine, rue Norman King – BP 527 - 60005 BEAUVAIS CEDEX

Article 2 : d’autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce marché.

Monsieur le Président renouvelle ses remerciements aux quatre élus référents pour leur travail et leur présence au cours des nombreuses réunions organisées pour ce P.A.D.D.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Marc TEINTURIER

Antoine AUBREE